Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 035-213500408-20260608-082_2026-DE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 082/2026

Nombre
de Conseillers en exercice 27
de Présents 22
de Votants 27
Pouvoirs : 5

Nota : La Maire certifie que la liste des délibérations a été publiée électroniquement dans un délai d'une semaine suivant la séance et que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 2 juin 2026.

La Maire,
Nadège COULON-TRARI

L'an deux mil vingt-six, le huit juin, le Conseil Municipal de la Commune de BRETEIL, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la Présidence de Madame Nadège COULON-TRARI, Maire.

Etaient présents : COULON-TRARI Nadège, MEURICE Paul, CHEVALIER Annie, BEAUJEAN Thierry, LEDUC Katia, LE GALL Jean-Paul, BOUTTIER Élodie, AIDOUD Ahmed, ANDRÉ Sylvie, LE BRUN Gilles, LERAY Catherine, SÉNÉCHAL Emmanuelle, MARCHAIS Yann, BOURVIC Arnaud, BONNERUE Linda, LE NAOUR Solène, LEPOIVRE Aymeric, ASSIÉ Benjamin, GUYOT Albane, GARDETTE Stéphane, DANIEL Jean-Louis, AUBERT Yoan.

Excusés : CLAVIER Jean-Christophe, LE COUVIOUR Mélanie, MARTIN Jérémy, GUEGUEN Marie, BRUNET Béatrice.

Absent : /

Pouvoirs : CLAVIER Jean-Christophe à LEPOIVRE Aymeric, LE COUVIOUR Mélanie à Katia LEDUC, MARTIN Jérémy à BOUTTIER Elodie, GUEGUEN Marie à GARDETTE Stéphane, BRUNET Béatrice à DANIEL Jean-Louis.

Secrétaire de séance : Yoan AUBERT a été élu pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Tarifs municipaux services Enfance-Jeunesse et Restaurant Municipal – mise à jour avec effet au 1er septembre 2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, met à jour les tarifs municipaux liés aux services Enfance-Jeunesse et Restaurant Municipal, à compter du 1er septembre 2026, tel que détaillé ci-dessous.

A noter que cette mise à jour, préparée par la Commission n° 4 « Petite enfance, éducation et jeunesse », porte sur la création de tarifs hors communes et la création de quatre tarifs différents minimum pour chaque prestation, conformément à une demande expresse de la CAF (Caisse des Allocations Familiales).

1 - Accueils périscolaires

Rappel de la délibération n° 074/2025 du 8 septembre 2025 pour la mise en place du dispositif « cantine à 1€ » et la création de sept tranches de tarification.

Accueil du Matin	Tranche A - 500€	Tranche B 500€ - 700€	Tranche C 700€ - 1000€	Tranche D 1000€ - 1300€	Tranche E 1300€ - 1600€	Tranche F 1600€ - 2000€	Tranche G + 2000€
Matin	1,00 €	1,00 €	1,60 €	1,60 €	1,60 €	1,80 €	1,85 €
Matin H.C.*	1,10 €	1,10 €	1,76 €	1,76 €	1,76 €	1,98 €	2,04 €

* Hors Commune tarifs majorés de 10%

Accueil du Soir	Tranche A - 500€	Tranche B 500€ - 700€	Tranche C 700€ - 1000€	Tranche D 1000€ - 1300€	Tranche E 1300€ - 1600€	Tranche F 1600€ - 2000€	Tranche G + 2000€
Soir	1,30 €	1,30 €	1,90 €	1,90 €	1,90 €	2,20 €	2,25 €
Soir H.C.*	1,43 €	1,43 €	2,09 €	2,09 €	2,09 €	2,42 €	2,48 €

* Hors Commune tarifs majorés de 10%

Majoration des tarifs de 20 % en cas de non préinscription

	au 01/09/2026
Présence au-delà des heures d'ouverture, par tranche de 5 minutes	1,00 €

Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 035-213500408-20260608-082_2026-DE

2 – Centre de loisirs et actions jeunesse

Rappel de la délibération n° 074/2025 du 8 septembre 2025 pour la mise en place du dispositif « cantine à 1€ » et la création de sept tranches de tarification.

A- Tarifs du centre de loisirs (hors repas).

Centre de loisirs (hors repas)	Tranche A - 500€	Tranche B 500€ - 700€	Tranche C 700€ - 1000€	Tranche D 1000€ - 1300€	Tranche E 1300€ - 1600€	Tranche F 1600€ - 2000€	Tranche G + 2000€
1/2 journée	4,44 €	5,00 €	5,56 €	6,17 €	6,80 €	7,11 €	7,41 €
1/2 journée HC*	4,88 €	5,50 €	6,12 €	6,79 €	7,48 €	7,82 €	8,15 €
Journée	6,82 €	7,69 €	8,57 €	9,49 €	10,46 €	11,17 €	11,88 €
Journée HC*	7,50 €	8,46 €	9,43 €	10,44 €	11,51 €	12,29 €	13,07 €

* Hors Commune tarifs majorés de 10%

Pénalités appliquées :

- ✓ Pénalités de retard (18h30 le mercredi et jours de vacances scolaires) : 1,00 € par tranche de 5 minutes.
- ✓ Un tarif majoré de +20% est appliqué pour toute prestation non réservée dans les délais impartis (une semaine à l'avance pour le périscolaire et 2 semaines à l'avance pour les vacances scolaires).
- ✓ Toute prestation réservée (et non annulée en amont) est facturée.

Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 035-213500408-20260608-082_2026-DE

B- Tarifs pour les actions jeunesse et Teen's Club.

- ✓ Cotisation à l'année pour le Teen's Club et les actions jeunesse : 15,00 €
- ✓ Pour les sorties, stages et cycles d'activités, un supplément par enfant peut être facturé (informations dans les programmes) :

	Tranche A -500€	Tranche A HC*	Tranche B 500€-700€	Tranche B HC*	Tranche C 700€-1000€	Tranche C HC*	Tranche D 1000€-1300€	Tranche D HC*	Tranche E 1300€-1600€	Tranche E HC*	Tranche F 1600€-2000€	Tranche F HC*	Tranche G +2000€	Tranche G HC*
Activité 1	1,00 €	1,10 €	1,00 €	1,10 €	2,00 €	2,20 €	2,00 €	2,20 €	2,00 €	2,20 €	2,50 €	2,75 €	2,60 €	2,86 €
Activité 2	2,00 €	2,20 €	2,00 €	2,20 €	4,00 €	4,40 €	4,00 €	4,40 €	4,00 €	4,40 €	5,00 €	5,50 €	5,50 €	6,05 €
Activité 3	5,00 €	5,50 €	5,00 €	5,50 €	8,00 €	8,80 €	8,00 €	8,80 €	8,00 €	8,80 €	10,00 €	11,00 €	12,00 €	13,20 €
Activité 4	6,00 €	6,60 €	6,00 €	6,60 €	10,00 €	11,00 €	10,00 €	11,00 €	10,00 €	11,00 €	12,00 €	13,20 €	14,00 €	15,40 €

** Hors Commune tarifs majorés de 10%*

3 – Tarifs du restaurant municipal

Rappel de la délibération n° 074/2025 du 8 septembre 2025 pour la mise en place du dispositif « cantine à 1€ » et la création de sept tranches de tarification.

A noter que le dispositif d'aide de l'Etat, « Cantine à 1€ », concerne exclusivement les jours scolaires. La Commune maintiendra le dispositif uniquement si les aides de l'Etat sont pérennisées.

Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 035-213500408-20260608-082_2026-DE

Restaurant municipal	Tranche A - 500€	Tranche B 500€ - 700€	Tranche C 700€ - 1000€	Tranche D 1000€ - 1300€	Tranche E 1300€ - 1600€	Tranche F 1600€ - 2000€	Tranche G + 2000€
Jours scolaires	1,00 €	1,00 €	1,00 €	4,64 €	5,04 €	5,17 €	5,27 €
Jours scolaires - panier repas°	1,00 €	1,00 €	1,00 €	2,24 €	2,44 €	2,51 €	2,56 €
ALSH	3,41 €	3,80 €	4,26 €	4,64 €	5,04 €	5,17 €	5,27 €
ALSH - panier repas°	1,61 €	1,86 €	2,07 €	2,24 €	2,44 €	2,51 €	2,56 €
Jours scolaires HC*	1,00 €	1,00 €	1,00 €	5,10 €	5,54 €	5,69 €	5,80 €
Jours scolaires HC* panier repas °	1,00 €	1,00 €	1,00 €	2,46 €	2,68 €	2,76 €	2,82 €
ALSH HC*	3,75 €	4,18 €	4,69 €	5,10 €	5,54 €	5,69 €	5,80 €
ALSH HC* panier repas °	1,77 €	2,05 €	2,28 €	2,46 €	2,68 €	2,76 €	2,82 €

° *Enfants souffrant d'allergies et/ou troubles alimentaires nécessitant la fourniture par la famille d'un repas.*

* Hors Commune tarifs majorés de 10%

Personnel - Enseignants	5,62 €
Tarif plein	12,18 €
Personnel du restaurant	3,11 €
Salariés des asso. intermédiaires et collectivités locales	7,92 €

Majoration de 20% des tarifs en cas de non préinscription pour les catégories de A à G.

Pour extrait conforme,

La Maire,
Nadège COULON-TRARI

MAIRIE DE BRETEIL
ILLE-ET-VILAINE

Le secrétaire de séance,
Yoan AUBERT

Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 035-213500408-20260608-082_2026-DE